

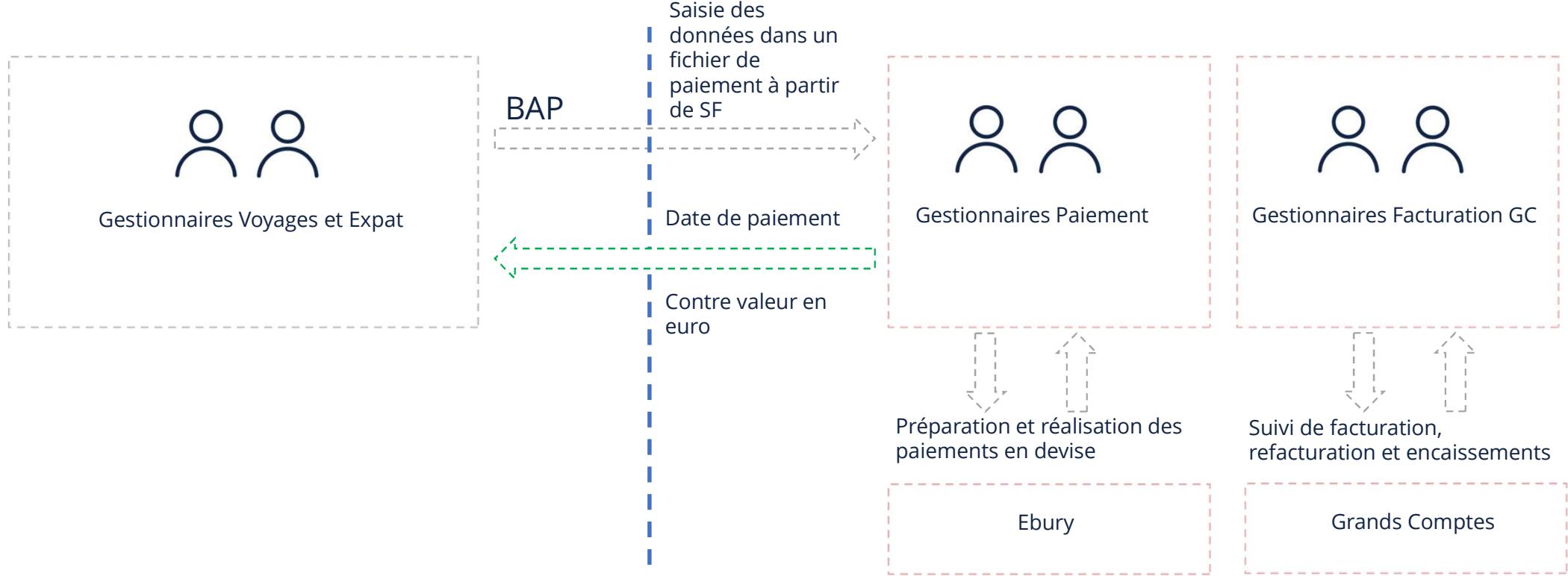


Qualité des BAP

Finances



Rappel de l'organisation de Finances



Ces actions sont menées à partir des BAPs réalisés par les gestionnaires.

Si l'information du BAP est erronée ou incomplète, les paiements sont retardés voire impossibles.

La refacturation est rendue complexe.

De la qualité des BAP dépend la fluidité des paiements

▪ Les erreurs principales remontées :

- Mauvaise vérification lors d'un clonage > information incohérente avec la facture,
- o BAP fait sur un document qui n'est pas une facture (uniquement « facture » ou « invoice » noté sur le document),
- o Erreurs sur le Grand Compte, la formule et le type de service (HAD, ASSISTANCE OU EXPAT),
- Absence d'informations pour le traitement de la facture et sa refacturation,
- o Absence de la coche ALD,
- Date de paiement / Contrevaleur en euro renseignées par un gestionnaire voyage ou expat,
- Absence de document BAP dans le répertoire FI correctement nommé,
- RIB non conforme.



▪ Focus :

Données Obligatoires:

- Prestataire de soins / Prestataire logistique: vérifier que le prestataire sur la facture est le même que sur le service SF
- Référence de facture identique à la facture reçue
- Date de la prestation
- Date de la réception de facture**
- Date de la facture
- Montant PRIS EN CHARGE: identique à la facture – ATTENTION 80%, 100% (montant affiché est le montant à payer)
- Devise de la facture, devise du RIB pour les REMB BENEF
- Mettre des commentaires:
 - Pour les factures à plusieurs prestations (souvent sur les factures de correspondant ou remboursement de bénéficiaire),
 - Détails le moyen et le montant correspondant (Avion, Ambulance, Frais médicaux...)
 - Détails les médicaments pris en charge à 100% et ceux pris en charge à d'autres taux (Chimios, etc)

- o Cocher ALD si nécessaire : les honoraires VYV IA pour ce type de service sont différents des autres
- o Ne pas oublier de renseigner le numéro assuré sur la fiche personne

Points de vigilance RIB

- Données obligatoires pour la validation d'un RIB:
 - NOM du compte
 - IBAN / Numéro de compte
 - Code Swift / BIC
- Le document RIB doit toujours être un document officiel de la banque idéalement transmis directement par l'adhérent/patient.
- Pour le remboursement d'un bénéficiaire, s'il s'agit d'un paiement supérieur à 500 € fait à un tiers -> Toujours joindre l'attestation de paiement à un tiers dans le dossier FI.
- Pour le paiement d'une facture d'un prestataire, si le titulaire du compte à payer est une personne physique, il faut un document faisant preuve du lien entre le titulaire du compte et le prestataire apparaissant sur la facture ainsi qu'un passeport. Sinon le paiement sera rejeté par la banque.